

# Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires

## COMMENT DÉMARRER

*Cette note est destinée à fournir des directives aux États membres sur la façon de « lancer » l'organisation d'une Concertation pour le Sommet sur les systèmes alimentaires (CSSA).*

*Elle répond aux questions suivantes :*

- *Quelles sont les étapes à suivre pour démarrer ?*
- *Quel doit être le profil du Coordonnateur des Concertations d'un État membre ? Qui est chargé de sa nomination ?*
- *Quel est le rôle du Coordonnateur des Concertations d'un État membre après sa nomination ?*
- *Comment mobiliser du soutien aux Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires ?*
- *Où trouver de l'aide ou des conseils ? Qui est disponible pour répondre aux questions ?*

*Rendez-vous sur le site <https://summitdialogues.org/overview/member-state-food-systems-summit-dialogues/> pour obtenir les derniers documents relatifs au programme des Concertations des États membres dans toutes les langues.*

## Introduction

Dans le cadre de la Décennie d'action qui appelle à atteindre les Objectifs de Développement Durable, le Secrétaire général des Nations Unies convoque un Sommet sur les systèmes alimentaires afin de définir l'orientation future et d'accélérer l'action pour des systèmes alimentaires durables.

En préparation du Sommet, chaque État membre est invité par le Vice-Secrétaire général (VSG) des Nations Unies à lancer les Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires entre novembre 2020 et juin 2021.

Ces Concertations nationales permettront d'élaborer des voies nationales vers des systèmes alimentaires durables, et à un large éventail de parties prenantes d'exprimer leur intention de soutenir ces voies. Elles donneront à ces dernières la possibilité de s'engager dans la préparation du Sommet par le biais d'interactions structurées.

Les Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires sont organisées sous les auspices des Coordonnateurs des Concertations des États membres. La nomination du Coordonnateur des Concertations constitue donc l'une des premières étapes, mais aussi l'une des plus importantes, du lancement des Concertations.

Les rôles du Coordonnateur, ainsi que d'autres suggestions pour aider les États membres à lancer leurs Concertations dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires sont décrits ci-après :

## 1. Comprendre la valeur et l'objectif des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires

- La note, *Le Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires : Grandes lignes du Programme des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par les États membres des Nations Unies* (version anglaise disponible [ici](#)), offre un aperçu de la valeur et de l'objectif prévus des Concertations des États membres pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. Le calendrier établi pour l'organisation des Concertations est présenté dans le graphique ci-après.
- Le *Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires* (version anglaise disponible [ici](#)) fournit de plus amples détails sur l'objectif et la méthode des Concertations proposées. Il a été publié le 2 novembre 2020.
- Le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires organisera des **Séances publiques d'information** sur les Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires (CSSA) les 11, 18 et 25 novembre 2020. Les détails de ces Séances publiques d'information seront disponibles sur le site Internet des Concertations pour le Sommet. Ces séances porteront sur le processus des Concertations, notamment sur la progression des préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires et sur la façon dont les Concertations seront rapportées et en quoi elles permettront d'élaborer des voies vers des systèmes alimentaires durables. Les participants aux séances d'information découvriront également comment accéder aux ressources associées via la Passerelle disponible sur le site [www.summitdialogues.org](http://www.summitdialogues.org).
- Des séances spécifiques réunissant les représentants permanents des États membres basés à New York et à Rome sont également organisées par les Groupes d'amis respectifs du SSA. Ces séances offriront d'autres opportunités de discuter de la mise en œuvre des Concertations des États membres.

## 2. Désignation du Coordonnateur des Concertations d'un État membre

- Chaque État membre est invité à nommer un Coordonnateur des Concertations des États membres, occupant dans l'idéal une place centrale dans le Gouvernement (au sein du Bureau du Président ou du Premier ministre, ou encore d'un Ministère de coordination central de haut niveau).
- Le Coordonnateur des Concertations d'un État membre est chargé d'organiser les concertations nationales, pour le compte du Gouvernement.
- Le Coordonnateur doit faire participer un large éventail de parties prenantes au programme des Concertations et encourager une approche exploratoire, interdisciplinaire et intégrée. Dans l'idéal, le Coordonnateur doit être en mesure de faire participer tous les ministères concernés afin d'intégrer les résultats du programme des Concertations aux priorités nationales et d'adopter pleinement une approche globale des ODD.
- Le rôle du Coordonnateur des Concertations d'un État membre est décrit dans l'encadré ci-dessous. Il convient de noter que le Coordonnateur des Concertations est le seul habilité à envoyer les *Comptes-rendus* des Concertations au Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires.

- Une fois que le Coordonnateur des Concertations d'un État membre a été nommé, l'État membre transmet par e-mail son identité au Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires, à l'adresse [nominations@summitdialogues.org](mailto:nominations@summitdialogues.org).

**Dans le cadre d'une Concertation, le Coordonnateur doit veiller à :**

- *adopter une approche exploratoire, interdisciplinaire et intégrée afin de définir des voies vers des systèmes alimentaires durables ;*
- *ce que tous les aspects (préparation, planification, exécution et rapports) adhèrent aux Principes d'engagement pour le Sommet sur les systèmes alimentaires ;*
- *aborder le sujet central de la Concertation de manière exploratoire, interdisciplinaire et intégré ;*
- *inviter un ensemble varié de parties prenantes à participer à la Concertation : tous doivent s'intéresser aux relations entre les personnes, l'alimentation et la planète et être impliqués dans les systèmes alimentaires nationaux ;*
- *ce que les participants qui rejoignent la Concertation présentent des profils et des expériences variés ;*
- *ce qu'une attention particulière soit portée à engager des parties prenantes qui ne participent habituellement pas aux Concertations sur l'avenir des systèmes alimentaires.*

### **3. Inscription sur la Passerelle et participation aux séances d'information en ligne**

- Le Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires invite formellement les Coordonnateurs des Concertations des États membres à s'inscrire sur la Passerelle des Concertations, [www.summitdialogues.org](http://www.summitdialogues.org). La Passerelle permet d'accéder au *Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations* et à d'autres documents, mais aussi à un calendrier des réunions et des sessions de formation collectives auxquelles les Coordonnateurs sont invités à participer.
- Les Coordonnateurs des Concertations peuvent déléguer certaines tâches à des personnes appelés Soutiens aux concertations. Les Soutiens aux concertations peuvent être identifiés par le Coordonnateur sur la *Passerelle des Concertations* et ont accès aux mêmes ressources et au même calendrier de formation que le Coordonnateur.
- Les Coordonnateurs des différentes Concertations pourront échanger avec les Coordonnateurs des autres États membres afin de pouvoir tirer profit de l'expérience des autres.

### **4. Mobiliser un groupe informel pour soutenir le programme des Concertations**

- Une fois nommé, le Coordonnateur des Concertations d'un État membre peut décider de créer un groupe informel afin de soutenir le développement des Concertations dans le contexte national et l'organisation des événements liés aux Concertations. Ce groupe pourra inclure des spécialistes des systèmes alimentaires, mais aussi des personnes et des institutions susceptibles d'apporter un soutien opérationnel et financier.
- Le Coordonnateur des Concertations d'un État membre utilise les ressources de ce groupe informel pour concevoir et élaborer le programme des Concertations, en examinant les activités sur lesquelles s'appuyer et la façon d'encourager les liens entre les acteurs issus de différents secteurs, disciplines professionnelles et parties prenantes.
- Ce groupe informel soutient le Coordonnateur des Concertations des États membres dans la compilation de données et d'analyses existantes relatives aux systèmes alimentaires

nationaux. Ces informations seront en effet essentielles pour introduire le programme des Concertations et l'aligner sur les enjeux locaux.

- Dans les pays où le système des Nations Unies est présent, le Coordonnateur résident et les équipes de pays des Nations Unies sont disponibles pour accompagner l'État membre et le Coordonnateur des Concertations de l'État membre dans l'organisation du programme des Concertations.

## 5. Planification de la première Concertation de l'État membre

- Vous trouverez des conseils complets, étape par étape, sur la façon d'organiser, d'accueillir, de faciliter et d'élaborer les rapports sur les Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires dans le *Manuel de référence des Coordonnateurs des Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires*.

## Autres suggestions à l'intention des Coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies

À la demande d'un État membre, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies devront être prêts à accompagner cet État membre, en particulier son Coordonnateur des Concertations, dans l'organisation de ses Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires.

Le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies aideront tout particulièrement les États membres de la façon suivante :

- En veillant à ce que l'État membre comprenne parfaitement l'objectif, le fondement et le processus des Concertations et en encourageant une approche globale de l'ensemble du gouvernement.
- En accompagnant le gouvernement dans l'identification et la désignation d'un Coordonnateur des concertations de l'État membre qui devra posséder les compétences pertinentes et le pouvoir de mobilisation appropriés.
- En aidant à sensibiliser l'opinion locale sur les Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires et en encourageant les personnes et les organisations intéressées à accéder à la [Passerelle](#) sur les Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires et à participer aux Séances publiques d'information.

Après la nomination du Coordonnateur, le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies peuvent être invités à aider le Coordonnateur des concertations de l'État membre dans les tâches suivantes :

- Mobiliser un groupe informel pour soutenir l'organisation du programme des Concertations.
- Identifier des Animateurs et des Facilitateurs des concertations.
- Mobiliser les données et les analyses existantes des systèmes alimentaires nationaux pour élaborer des matériels qui permettent d'introduire et de contextualiser le programme des Concertations.
- Mobiliser des ressources financières auprès de partenaires.
- Dresser une liste d'invitations variée, conformément aux principes d'engagement du Sommet sur les systèmes alimentaires.
- Intégrer les résultats des Concertations aux processus politiques nationaux, et corrélativement les efforts continus de tous, dans le but d'honorer l'Agenda 2030.

Les Coordonnateurs résidents et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies sont invités à explorer et à s'inscrire sur la [Passerelle](#) des Concertations, mais aussi à s'abonner à la lettre d'information afin de recevoir les mises à jour des directives supplémentaires.

# Calendrier d'action recommandé pour les Concertations des États membres

